

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 mai 2015, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : aucun

Étaient également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

103-05-15

Adoption de l'ordre du jour de la séance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme,
APPUYÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé, à savoir :

1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.
3. Approbation du procès-verbal des séances d'avril 2015.
4. Approbation des comptes du mois.

Administration générale

S/O.

Communications

S/O.

Greffes

5. Dépôt d'un procès-verbal de correction – Séance ordinaire du 7 avril 2015 – Résolution numéro 77-04-15.
 - 5.1 Avis de motion – Règlement numéro 730-00-2015 concernant la circulation et remplaçant le règlement numéro 503-03.
 - 5.2 Avis de motion – Règlement numéro 699-03-2015 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 699-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
 - 5.3 Adoption – Projet de règlement numéro 699-03-2015 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 699-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
 - 5.4 Avis de motion – Règlement numéro 705-03-2015 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
 - 5.5 Adoption – Projet de règlement numéro 705-03-2015 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

- 5.6 Avis de motion – Règlement numéro 712-03-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
- 5.7 Adoption – Projet de règlement numéro 712-03-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
- 5.8 Avis de motion – Règlement numéro 713-01-2015 amendant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 713-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
- 5.9 Adoption – Projet de règlement numéro 713-01-2015 amendant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 713-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
- 5.10 Avis de motion – Règlement numéro 731-00-2015 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 646-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
- 5.11 Adoption – Projet de règlement numéro 731-00-2015 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 646-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
- 5.12 Avis de motion – Règlement numéro 732-00-2015 amendant le règlement de lotissement numéro 649-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
- 5.13 Adoption – Projet de règlement numéro 732-00-2015 amendant le règlement de lotissement numéro 649-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.
- 5.14 Adoption – Second projet de règlement numéro 705-02-2015 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012 afin d'harmoniser les zones identifiées au règlement suite à l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 712-00-2013 et d'apporter certaines modifications à la section relative à l'usage «Agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au règlement de zonage et protégé par droit acquis» et à la section relative à l'usage «Projets intégrés résidentiels».

Service Incendie

S/O.

Service des loisirs culturels

S/O.

Services des loisirs sportifs

- 6. Embauche – Personnel étudiant à la piscine municipale pour la saison estivale 2015.
- 6.1 Autorisation de circulation – Club V.T.T. coureurs des bois – Événement Triathlon de Saint-Amable du 7 juin 2015.
- 6.2 Autorisation d'utilisation de chemins publics municipaux – Course 5 km du 4 juin 2015 de l'École François-Williams.
- 6.3 Demande d'aide financière – Modules d'exercices pour aînés et aménagements afférents – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) – Autorisation.

Services techniques

- 7. Embauche – Étudiant aux Services techniques (temps plein, poste

temporaire).

- 7.1 APP-15-017-TP – Achat de compteurs d'eau – Autorisation de dépense – Dépense recouvrable de tiers.
- 7.2 Appel d'offres public – APP-15-003-IN – Fabrication et livraison d'un camion-citerne pour le Service des incendies – Adjudication du contrat.

Trésorerie

- 8. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.
- 8.1 Résolution de concordance.
- 8.2 Résolution de courte échéance.
- 8.3 Dépôt des rapports financiers comparatifs – Premier semestre de 2015.
- 8.4 RP-15-020-FI – Remplacement du serveur de la suite PG et d'écrans informatiques – Octroi de contrat.

Urbanisme

- 9. Demande de dérogation mineure numéro 2015-007-DM – Emplacement situé rue Blain (Matricule 1955-68-1139).
- 9.1 Demande de dérogation mineure numéro 2015-012-DM – Emplacement situé au 364, rue Benoit.
- 9.2 Demande de modification au règlement de zonage – Emplacement situé au 440 rue Daniel Sud – Recommandation C.C.U. – Dépôt.

Courrier reçu:

- a) Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville :
 - Procès-verbal - Séance ordinaire du conseil du 12 mars 2015.
- b) Ville de Beloeil :
 - Lettre de remerciement au Service incendie – Intervention suite à l'incendie survenu dans la zone industrielle de Beloeil le 4 avril 2015.
- c) Société canadienne des postes :
 - Lettre en réponse à la résolution municipale numéro 52-03-15 : Appui – Demande de moratoire de l'UMQ sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada.
- d) Union des municipalités du Québec :
 - Lettre en réponse à la résolution municipale numéro 52-03-15 : Appui – Demande de moratoire de l'UMQ sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada.

VARIA

Période de question des citoyens

Levée de la séance.

Adoptée.

104-05-15

Approbation du procès-verbal des séances d'avril 2015.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal des séances du conseil d'avril 2015, tels que rédigés.

Adoptée.

105-05-15

Approbation des comptes du mois.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Engagements 2015 (128 commandes)	729 068,54 \$
Dépenses du rapport 2015 (96 factures)	193 881,92 \$
Salaires 2015 (périodes 8 et 9)	239 708,73 \$
Total	1 162 659,19 \$

Signé ce 5^e jour de mai 2015.

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

- 1^o D'AUTORISER lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente;
- 2^o D'AUTORISER le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

S/O.

COMMUNICATIONS

S/O.

GREFFE

106-05-15

Dépôt d'un procès-verbal de correction – Séance ordinaire du 7 avril 2015 – Résolution numéro 77-04-15.

Le greffier dépose le procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2015, et plus particulièrement de la résolution numéro 77-04-15, intitulée «Appel d'offres sur invitation APP-15-005-GE – Fourniture et installation de modules de jeux (parcs Bourgeois, Bel-Air et St-François) – Adjudication de contrat», corrigeant ainsi une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par le conseil, le

tout conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff ,
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prenne acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2015, et plus particulièrement de la résolution numéro 77-04-15, le tout conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée.

107-05-15

Avis de motion – Règlement numéro 730-00-2015 concernant la circulation et remplaçant le règlement numéro 503-03.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Pierre Vermette;

QU'À une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement numéro 730-00-2015 concernant la circulation et remplaçant le règlement numéro 503-03.

108-05-15

Avis de motion - Règlement numéro 699-03-2015 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 699-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mario McDuff;

QU'À une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement numéro 699-03-2015 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 699-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adopté.

109-05-15

Adoption - Projet de règlement numéro 699-03-2015 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 699-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement numéro 699-03-2015 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 699-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit et est adopté.

Adopté.

110-05-15

Avis de motion - Règlement numéro 705-03-2015 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Monique Savard;

QU'À une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement numéro 705-03-2015 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

111-05-15 **Adoption - Projet de règlement numéro 705-03-2015 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement numéro 705-03-2015 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit et est adopté.

Adopté.

112-05-15 **Avis de motion - Règlement numéro 712-03-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mario McDuff;

QU'À une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement numéro 712-03-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adopté.

113-05-15 **Adoption - Projet de règlement numéro 712-03-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement numéro 712-03-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit et est adopté.

Adopté.

114-05-15 **Avis de motion - Règlement numéro 713-01-2015 amendant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 713-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Pierre Vermette;

QU'À une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement numéro 713-01-2015 amendant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 713-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adopté.

115-05-15 **Adoption - Projet de règlement numéro 713-01-2015 amendant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 713-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement numéro 713-01-2015 amendant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 713-00-2013 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit et est adopté.

Adopté.

116-05-15 **Avis de motion - Règlement numéro 731-00-2015 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 646-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.**

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Monique Savard;

QU'À une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement numéro 731-00-2015 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 646-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adopté.

117-05-15 **Adoption - Projet de règlement numéro 731-00-2015 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 646-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement numéro 731-00-2015 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 646-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit et est adopté.

Adopté.

118-05-15 **Avis de motion - Règlement numéro 732-00-2015 amendant le règlement de lotissement numéro 649-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Pierre Vermette;

QU'À une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement numéro 732-00-2015 amendant le règlement de lotissement numéro 649-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adopté.

119-05-15

Adoption - Projet de règlement numéro 732-00-2015 amendant le règlement de lotissement numéro 649-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement numéro 732-00-2015 amendant le règlement de lotissement numéro 649-10 pour des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit et est adopté.

Adopté.

120-05-15

Adoption - Second projet de règlement numéro 705-02-2015 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012 afin d'harmoniser les zones identifiées au règlement suite à l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 712-00-2013 et d'apporter certaines modifications à la section relative à l'usage «Agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au règlement de zonage et protégé par droit acquis» et à la section relative à l'usage «Projets intégrés résidentiels».

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-01-2012 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 25 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 712-00-2013 est entré en vigueur le 15 mai 2013, que celui-ci remplace le règlement numéro 647-10 et que de nouveaux numéros de zones ont été attribués;

CONSIDÉRANT que, suite à l'entrée en vigueur du règlement mentionné au paragraphe précédent, l'harmonisation des numéros de zones utilisés dans le règlement sur les usages conditionnels est rendue nécessaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU, minute 422-21-13;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 mars 2015 en séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement proposé contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément à la loi et l'assemblée de consultation publique relative au premier projet de règlement, tenue le 4 mai 2015 à 18h30 à la salle Simon Lacoste de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'intégrer dans le second projet des corrections mineures proposées lors de ladite assemblée de consultation publique;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement numéro 705-02-2015 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012 afin d'harmoniser les zones identifiées au règlement suite à l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 712-00-2013 et d'apporter certaines modifications à la section relative à l'usage «Agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au règlement de zonage et protégé par droit acquis» et à la section relative à l'usage «Projets intégrés résidentiels», est et soit adopté.

Adoptée.

SERVICES DES LOISIRS SPORTIFS

121-05-15

Embauche – Personnel étudiant à la piscine municipale pour la saison estivale 2015.

CONSIDÉRANT les besoins anticipés en personnel étudiant à la piscine municipale pour la saison estivale 2015;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes ci-dessous énumérées à titre de personnel étudiant pour la saison estivale 2015, le tout effectif en date du 6 mai 2015 :

Piscine municipale :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| - Roxanne Gravel | - Thierry Rouleau-Bonenfant |
| - Alexandre Long-Bélair | - Chloé Genest |
| - Anne-Gabrielle Dubé | - Laurie-Anne Grenon |
| - Andréa Alexandre | |

Adoptée

122-05-15

Autorisation de circulation – Club V.T.T. coureurs des bois – Événement Triathlon de Saint-Amable du 7 juin 2015.

CONSIDÉRANT que la 4^e édition du Triathlon de Saint-Amable doit avoir lieu le 7 juin 2015;

CONSIDÉRANT le parcours élaboré par les organisateurs et les rues qui seront en tout ou en partie empruntées pendant l'événement, à savoir : rue de

Normandie, rue de l'Église Nord, rue de l'Église Sud, rue Martin, rue Hervé Nord, rue Hervé Sud, rue Saint-Joseph, rue Rachel, rue Daniel Nord, rue Daniel Sud, rue Maurice, rue Daunais et rue Dominique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des athlètes et la surveillance du parcours;

CONSIDÉRANT que le Club de V.T.T. Coureur des bois, ses membres, usagers et autres adhérents, sont disposés à s'impliquer bénévolement pour aider à assurer la sécurité des athlètes et la surveillance de ce parcours pendant toute la journée de l'événement, le tout avec l'accord des organisateurs de l'événement et selon les instructions à être fournies par ces derniers.

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le Club V.T.T. Coureurs des Bois Rive-Sud Inc., ses membres, usagers et autres adhérents, à circuler en véhicule tout terrain (V.T.T.) à proximité des rues ainsi que sur les rues de la Municipalité qui seront empruntées pendant l'événement Triathlon de Saint-Amable du 7 juin 2015, dans la mesure où cette circulation est jugée utile pour assurer la sécurité des athlètes et la surveillance de ce parcours par les organisateurs, cette autorisation de circulation étant valide pour toute la journée de l'événement.

Les rues qui seront en tout ou en partie empruntées pendant l'événement sont les suivantes : rue de Normandie, rue de l'Église Nord, rue de l'Église Sud, rue Martin, rue Hervé Nord, rue Hervé Sud, rue Saint-Joseph, rue Rachel, rue Daniel Nord, rue Daniel Sud, rue Maurice, rue Daunais et rue Dominique.

Adoptée.

123-05-15

Autorisation d'utilisation de chemins publics municipaux – Course 5 km du 4 juin 2015 de l'École François-Williams.

CONSIDÉRANT la demande de l'école François-Williams pour la tenue d'une course de 5 km dans certaines rues de la Municipalité;

Considérant que cette course aurait lieu le 4 juin 2015 de 9h00 à 12h00;

CONSIDÉRANT le trajet proposé et le partenariat intervenu avec les différents intervenants;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, APPUYÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'école François-Williams à utiliser les rues de la Municipalité pour la tenue d'une course de 5 km, laquelle doit avoir lieu le 4 juin 2015, de 9h00 à 12h00, le tout conformément au trajet proposé.

Adoptée.

124-05-15

Demande d'aide financière – Modules d'exercices pour aînés et aménagements afférents – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) – Autorisation.

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), les municipalités engagées dans une démarche de reconnaissance MADA peuvent présentement déposer une demande d'aide financière pour la réalisation de projets d'infrastructures ou d'aménagement urbain répondant aux besoins des personnes aînées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable est engagée dans une telle démarche MADA (Municipalité amie des aînés);

CONSIDÉRANT le projet proposé par le Service des loisirs sportifs et les Services techniques de la Municipalité, visant à doter le Parc Albini-Gemme, propriété de la Municipalité, de modules d'exercices pour aînés, incluant les aménagements afférents;

CONSIDÉRANT que les services impliqués évaluent les coûts du projet à environ 202 221,00 \$;

CONSIDÉRANT que le programme PIQM-MADA prévoit un financement pouvant atteindre jusqu'à 50% des coûts admissibles engagés par une Municipalité dans un projet admissible;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER ET D'AUTORISER le projet mis sur pied par le Service des loisirs sportifs et les Services techniques de la Municipalité de Saint-Amable afin de doter le Parc Albini-Gemme, propriété de la Municipalité, de modules d'exercices pour aînés, incluant les aménagements afférents;

DE CONFIRMER que la Municipalité de Saint-Amable s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus dudit projet;

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs sportifs, Mme Stéphanie Lacoste, à préparer et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, toute demande d'aide financière et tout autre document, présent ou futur, jugé pertinent pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

SERVICES TECHNIQUES

125-05-15

Embauche – Étudiant aux Services techniques (temps plein, poste temporaire).

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services d'un stagiaire étudiant pour épauler les Services techniques de la Municipalité durant la saison estivale 2015;

CONSIDÉRANT que M. Maxime Bordua, étudiant en technique de génie civil au CEGEP André-Laurendeau, a déjà agi à titre de stagiaire aux Services

techniques durant la saison estivale 2014, le tout à la satisfaction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Maxime Bordua pour occuper de nouveau ce poste durant la saison estivale 2015;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Maxime Bordua, étudiant de niveau collégial en génie civil au CEGEP André-Laurendeau, au poste de stagiaire étudiant aux Services techniques de la Municipalité de Saint-Amable, le tout au taux horaire de 15,00\$ l'heure et effectif du 19 mai 2015 au 27 août 2015;

D'AUTORISER le directeur des Services techniques, M. Michel Hugron ou en son absence l'adjoint aux Travaux publics, M. Jean Harvey, à signer tout document requis aux fins des présentes, et notamment le contrat de stage à être transmis par le CEGEP André-Laurendeau.

Adoptée

126-05-15

APP-15-017-TP – Achat de compteurs d'eau – Autorisation de dépense – Dépense recouvrable de tiers.

CONSIDÉRANT qu'en 2008, la Municipalité de Saint-Amable a opté pour une technologie de lecture des compteurs d'eau par ondes radio et a acquis à cette fin un logiciel de lecture de la compagnie Neptune (Tekno Nouvelle Technologie Inc.);

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit voir à fournir à ses citoyens et entreprises des compteurs d'eau compatibles avec son système de lecture lors de l'émission de permis de construction;

CONSIDÉRANT que selon les vérifications documentées effectuées par les Services techniques, Tekno Nouvelle Technologie Inc. demeure le seul distributeur du Canada autorisé à vendre les produits Neptune au Québec;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur des Services techniques de la Municipalité, M. Michel Hugron, à procéder à l'achat d'un maximum de 72 compteurs d'eau de marque Neptune auprès de l'entreprise Nouvelle Technologie (Tekno) Inc., le tout pour un montant total maximum de 23 400,00\$ taxes incluses;

Cette dépense sera imputable au poste budgétaire 02-413-00-999 et recouvrable de tiers.

Adoptée.

127-05-15

Appel d'offres public – APP-15-003-IN – Fabrication et livraison d'un camion-citerne pour le Service des incendies – Adjudication du contrat.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la fabrication et livraison d'un camion-citerne pour le Service des incendies – APP-15-003-IN, élaboré par les Services techniques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la réception, par la Municipalité, d'une (1) soumission dans les délais alloués;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude de ladite soumission, réalisée par les Services techniques de la Municipalité, il a été constaté que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADJUGER le contrat pour la fabrication et livraison d'un camion-citerne pour le Service des incendies de la Municipalité de Saint-Amable – Appel d'offres public APP-15-003-IN, à l'entreprise Globocam Rive-Sud, Société en commandite, le tout aux conditions figurant aux documents de soumission et pour un montant total de 192 656,11\$ taxes incluses.

Adoptée.

TRÉSORERIE

128-05-15

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.

Voir procès-verbal de correction page

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros **410-97, 485-02, 529-04, 611-08, 625-09, 630-09, 617-08, 623-09 et 717-00-2013**, la Municipalité de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 mai 2015, au montant de 6 300 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Amable a reçu les soumissions détaillées ci-après :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,39200	442 000\$	1,25	2016	2,32997%
		450 000\$	1,40	2017	
		459 000\$	1,60	2018	
		468 000\$	1,80	2019	
		4 481 000\$	2,00	2020	

Financière Banque Nationale Inc.	98,08500	442 000\$	1,35	2016	2,46530%
		450 000\$	1,55	2017	
		459 000\$	1,65	2018	
		468 000\$	1,90	2019	
		4 481 000\$	2,05	2020	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,00700	442 000\$	1,35	2016	2,51527%
		450 000\$	1,50	2017	
		459 000\$	1,60	2018	
		468 000\$	1,80	2019	
		4 481 000\$	2,10	2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 300 000 \$ de la Municipalité de Saint-Amable soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

129-05-15

Résolution de concordance.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 6 300 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
410-97	16 900\$
485-02	248 800\$
529-04	389 500\$
611-08	578 800\$
625-09	64 400\$

630-09	442 100\$
630-09	459 800\$
617-08	2 393 400\$
623-09	166 400\$
623-09	1 311 900\$
717-00-2013	228 000\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 300 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 mai 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins du Grand-Coteau
933A, Armand-Frappier
Sainte-Julie (Québec) J3E 2N2;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Amable, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

130-05-15

Résolution de courte échéance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 300 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros **410-97, 485-02, 529-04, 611-08, 625-09, 630-09, 617-08, 623-09 et 717-00-2013**, la Municipalité de Saint-Amable émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 19 mai 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **485-02, 529-04, 611-08, 625-09, 630-09, 617-08, 623-09 et 717-00-2013**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

131-05-15

Dépôt des rapports financiers comparatifs – Premier semestre de 2015.

CONSIDÉRANT les états financiers comparatifs du premier semestre de 2015 présentés par le Service de la trésorerie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff,
APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des rapports financiers comparatifs du premier semestre de 2015, tels que présentés par la directrice du Service de la trésorerie de la Municipalité.

Adoptée.

132-05-15

RP-15-020-FI – Remplacement du serveur de la suite PG et d'écrans informatiques – Octroi de contrat.

CONSIDÉRANT que le serveur desservant la suite informatique PG de la Municipalité à atteint sa capacité maximale, est désuet et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que deux écrans informatiques (moniteurs) appartenant à la Municipalité doivent également être remplacés;

CONSIDÉRANT en conséquence la recherche de prix effectuée par la directrice du Service de la trésorerie auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture d'un (1) serveur informatique, des licences, logiciels et du matériel requis à sa bonne marche, ainsi que pour la fourniture de deux (2) écrans informatiques;

CONSIDÉRANT les documents reçus desdits fournisseurs, l'analyse et le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER les contrats pour le remplacement du serveur de la suite PG et d'écrans informatiques – RP-15-020-FI, de la façon suivante :

- Pour la fourniture de deux (2) écrans et d'un (1) serveur avec licences Windows afférentes : octroyé à l'entreprise CDW Canada Inc. pour un montant total de 11 790,04\$, taxes incluses;
- Pour la fourniture d'un (1) pare-feu Barracuda (Barracuda Firewall) avec option 5 ans de mise à jour : octroyé à l'entreprise Insight Canada Inc., pour un montant total de 7 346,65\$, taxes incluses;
- Pour la fourniture du logiciel et du matériel requis pour l'archivage (backup) des données : octroyé à l'entreprise CD Info Inc., pour un montant total de 1 279,10\$, taxes incluses;

Le tout pour un montant total de 20 415,79\$ taxes incluses.

Cette dépense sera imputable au poste budgétaire 03-310-10-726.

Adoptée.

URBANISME

133-05-15

Demande de dérogation mineure numéro 2015-007-DM – Emplacement situé rue Blain (Matricule 1955-68-1139).

***Les citoyens présents sont invités à se faire entendre par le conseil sur cette demande.
Aucun citoyen ne se manifeste.***

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant, 9287-2472 Québec Inc., lequel souhaite faire permettre l'aménagement d'une emprise de rue de 11,0 m de largeur, alors que la largeur minimale d'emprise de rue prescrite est de 15,0 m (largeur insuffisante de 4,0 m) et d'une emprise de passage piétonnier de 2,5 m de largeur, alors que la largeur minimale d'emprise de passage piétonnier prescrite est de 4,5 m (largeur insuffisante de 2,0 m). Le tout selon le projet de lotissement portant les minutes 11623-3 et le numéro de dossier 50686 produit par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, en date du 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa minute 441-20-15 du 14 avril 2015, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure telle que proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Amable accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro 2015-007-DM – Emplacement situé rue Blain (Matricule 1955-68-1139), afin de faire permettre l'aménagement d'une emprise de rue de 11,0 m de largeur, alors que la largeur minimale d'emprise de rue prescrite est de 15,0 m (largeur insuffisante de 4,0 m) et d'une emprise de passage piétonnier de 2,5 m de largeur, alors que la largeur minimale d'emprise de passage piétonnier prescrite est de 4,5 m (largeur insuffisante de 2,0 m). Le tout selon le projet de lotissement portant les minutes 11623-3 et le numéro de dossier 50686 produit par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, en date du 13 avril 2015.

Le terrain porte le numéro de lot 215-488 au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Julie, dans la zone H-42.

Adoptée.

134-05-15

Demande de dérogation mineure numéro 2015-012-DM – Emplacement situé au 364, rue Benoit.

***Les citoyens présents sont invités à se faire entendre par le conseil sur cette demande.
Aucun citoyen ne se manifeste.***

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par la requérante, Maryse Paquet, laquelle souhaite faire permettre une deuxième entrée principale en façade (accès servant pour un logement accessoire projeté), alors qu'une seule entrée principale en façade est autorisée par bâtiment principal (nombre excédentaire de 1). De plus, elle souhaite faire permettre un empiètement du stationnement de 6,10 m (20') dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l'empiètement maximum prescrit est de 2,00 m pour une propriété comportant un accès (empiètement excédentaire de 4,10 m), le tout tel qu'illustré aux croquis déposés par la requérante;

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa minute 441-16-15 du 14 avril 2015, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure telle que proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Amable accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro 2015-012-DM – Emplacement situé au 364, rue Benoit, visant à faire permettre une deuxième entrée principale en façade (accès servant pour un logement accessoire projeté), alors qu'une seule entrée principale en façade est autorisée par bâtiment principal (nombre excédentaire de 1), et à faire permettre un empiètement du stationnement de 6,10 m (20') dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l'empiètement maximum prescrit est de 2,00 m pour une propriété comportant un accès (empiètement excédentaire de 4,10 m), le tout tel qu'illustré aux croquis déposés par la requérante.

Le terrain porte le numéro de lot 217-131 au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Julie, dans la zone H-46.

Adoptée.

135-05-15

Demande de modification au règlement de zonage – Emplacement situé au 440 rue Daniel Sud – Recommandation C.C.U. – Dépôt.

CONSIDÉRANT la demande de la requérante, Mme Cindy Brazeau-Néron, visant à modifier la limite de deux zones au règlement de zonage municipal afin que la propriété identifiée comme étant le 440, rue Daniel Sud, passe de la zone H-50 à la zone C-22;

CONSIDÉRANT l'étude exhaustive de cette demande réalisée par le Comité

consultatif d'urbanisme (CCU) et sa recommandation à l'effet de refuser d'y donner suite;

CONSIDÉRANT le remboursement de frais préparé par le Service de l'urbanisme à l'ordre de la requérante et totalisant 600,00\$;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prenne acte de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de refuser de donner suite à la demande de la requérante visant à modifier la limite de deux zones au règlement de zonage municipal, afin que la propriété identifiée comme étant le 440, rue Daniel Sud, passe de la zone H-50 à la zone C-22, ainsi que du remboursement de frais préparé par le Service de l'urbanisme à l'ordre de la requérante et totalisant 600,00\$.

Adoptée.

Courrier reçu:

a) Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville :

- Procès-verbal - Séance ordinaire du conseil du 12 mars 2015.

b) Ville de Beloeil :

- Lettre de remerciement au Service incendie – Intervention suite à l'incendie survenu dans la zone industrielle de Beloeil le 4 avril 2015.

c) Société canadienne des postes :

- Lettre en réponse à la résolution municipale numéro 52-03-15 : Appui – Demande de moratoire de l'UMQ sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada.

d) Union des municipalités du Québec :

- Lettre en réponse à la résolution municipale numéro 52-03-15 : Appui – Demande de moratoire de l'UMQ sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada.

VARIA

Période de question des citoyens

Un citoyen résidant de la rue Principale demande plus de détails quant à l'appel d'offres de la Municipalité, relatif à la fabrication et acquisition d'un camion-citerne pour le Service des incendies.

- Des membres du conseil expliquent que le camion actuel arrive à la fin de sa durée de service utile, mais que la citerne à l'intérieur est encore bonne. Les documents d'appel d'offres en ont tenu compte en imposant à

l'adjudicataire de prendre possession du vieux camion, de voir à la récupération de la citerne et à son intégration dans un tout nouveau camion à être livré clé en main à la Municipalité et homologué. Ce nouveau camion sera à transmission automatique.

Un citoyen de la rue Joliette est père d'enfants d'âge scolaire. Il demande ce qu'il en est du dossier de la nouvelle école primaire à Saint-Amable. Il a aussi entendu qu'il pourrait y avoir des classes multi-âge à la prochaine rentrée scolaire et il s'en préoccupe.

- M. le maire explique que la gestion des écoles relève en premier lieu de la Commission scolaire, mais que la Municipalité est effectivement impliquée, qu'il s'agisse d'appui aux démarches menées par la Commission scolaire pour desservir au mieux les élèves, pour l'obtention d'une nouvelle école, etc.

Il explique que le gouvernement provincial doit renégocier les conventions collectives des enseignants et cherche présentement à faire augmenter le nombre d'élèves par classe, ce qui pourrait évidemment changer la donne quant au nombre de locaux requis. Il y a imbroglio quant à la cote de défavorisation du milieu, il y a le dossier de l'école incendiée et à reconstruire à McMasterville qui mobilise des ressources et ne facilite pas les choses, etc.

Bref, il suit ce dossier de près depuis 2 ans et il y a nécessité de continuer à le faire, car rien n'est définitivement réglé.

M. le maire encourage fortement les parents inquiets à s'impliquer auprès de la Commission scolaire, à aller faire part de leurs préoccupations aux séances publiques des commissaires, à téléphoner à leur commissaire scolaire, etc. Ces démarches sont aidantes et importantes, car la gestion des écoles relève de ces instances.

136-05-15

Levée de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras.
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER et mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance du conseil est levée à 20 h 30.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.